

Séance ordinaire du Conseil de Ville tenue À HUIS CLOS, le 5 mai 2020 en la salle du Conseil sise à l'hôtel de ville au 84 rue du Sacré-Cœur, à l'heure habituelle des séances.

**Constat de quorum et ouverture de l'assemblée**

Sont présents, Son Honneur le Maire, Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci. Sont aussi présents, Monsieur Philippe Lapointe, directeur général et greffier, Madame Cindy Caron, trésorière, Monsieur Bruno Tardif, directeur du service de l'urbanisme et responsable des travaux publics, et Madame Valérie Benoit, directrice du service des loisirs et des communications.

**Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos et sous forme de conférence téléphonique, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-073**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Serge Desjardins  
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-074**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020**

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Claudia D'Asti

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE**

Les correspondances ont été remises aux membres du Conseil municipal.

**TRÉSORERIE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-075**

**Comptes à payer et salaires payés**

**SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR**

LÉGISLATION	20 106.04 \$
COVID-19	62 144.20 \$
ADMINISTRATION	27 982.26 \$
SERVICES TECHNIQUES/VOIRIE/URBANISME	27 357.88 \$
LOISIRS	25 649.77 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>163 240.15 \$</b>

**DÉBOURSÉS**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	789 227.54 \$
REMBOURSEMENTS DIVERS	3 338.93 \$
REMBOURSEMENTS DE TAXES	---- \$
REMISE DÉDUCTIONS/COTISATIONS SALARIALES	86 185.96 \$
IMMOBILISATIONS/TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	9 327.35 \$
SERVICE DE LA DETTE	---- \$
DÉPENSES PAYABLES PAR UN TIERS	---- \$
<b>TOTAL :</b>	<b>888 079.78 \$</b>

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Serge Desjardins

Que les comptes du mois soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ

**GREFFE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-076**

**Adoption du règlement numéro 04-329-20-34 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité**

**Attendu** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020;

**Attendu** qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

**Pour ces motifs; il est:**

**Proposé par :** Serge Desjardins

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

Que le règlement numéro 04-329-20-34 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité, afin de modifier les annexes E, J et T, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-077**

**Adoption du rapport financier 2019**

**Proposé par :** Claudia d'Asti

**Appuyé par :** Joe Falci

**et résolu,**

QUE le rapport financier 2019 de la Ville de Charlemagne préparé par Madame Cindy Caron, trésorière, qui comprend les rapports de l'auditeur externe sur les états financiers et le taux global de taxation réel, émis par la firme DCA, comptable professionnel agréée Inc, soit approuvé tel que présenté.

QUE la trésorière, Mme Cindy Caron, et le directeur général et greffier, M. Philippe Lapointe, soient et le sont autorisés par la présente à transmettre le rapport financier 2019 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-078**

**Abrogation de la résolution numéro 20-03-053**

**Attendu** l'adoption de la résolution numéro 20-03-053 concernant l'adoption du règlement numéro 03-408-20 pour l'utilisation de soldes disponibles de certains règlements;

**Attendu** que la Ville de Charlemagne ne désire pas poursuivre le processus dudit règlement;

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Joe Falci

**Appuyé par :** Pauline Lavoie-Dubé

**Et résolu,**

Que le Conseil municipal abroge la résolution numéro 20-03-053.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-079**

**Embauche du personnel / service des travaux publics - Été 2020**

**Attendu** les processus de sélection en vue de combler des postes aux services des travaux publics, pour la saison estivale 2020;

**Attendu** que les rapports du comité de sélection ont été remis aux membres du conseil municipal;

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Sylvain Crevier

**Appuyé par :** Joe Falci

**Et résolu,**

## MAI 2020

Que la Ville de Charlemagne autorise l'embauche de cinq (5) étudiants ainsi qu'une assistante-horticultrice au service des travaux publics pour la saison estivale 2020.

Que les salaires soient ceux prévus à la convention collective en vigueur de la Ville de Charlemagne et que les horaires de travail soient ceux déterminés par le directeur de l'urbanisme et responsable des travaux publics, Monsieur Bruno Tardif.

ADOPTÉ

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-080**

#### **Résolution concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de Covid-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif**

**CONSIDÉRANT** que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec ordonnait la mise en place de mesures préventives afin de freiner la diffusion du virus Covid-19 et décrétait, sur tout le territoire du Québec, l'état d'urgence sanitaire;

**CONSIDÉRANT** que le transport en commun demeure accessible à la population ayant été identifié comme un service essentiel par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que depuis la mi-mars, les services d'autobus et de trains de banlieue maintenus par Exo ont subi une diminution majeure d'achalandage, ayant pour conséquence des pertes de revenu tarifaire pouvant représentées jusqu'à 90% des revenus mensuels projetés;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de réduire ses dépenses d'exploitation, Exo, en coordination avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités desservies, a mis en place un plan de réduction des services des autobus (réduction de plus de 50% de l'offre de service), des trains de banlieue (réduction de 25% de l'offre de service) et du transport adapté (diminution observée de l'ordre de 80% en fonction de la demande exprimée);

**CONSIDÉRANT** qu'afin de maintenir les services essentiels en matière de transport collectif, Exo a également mis en place diverses mesures de santé publique pour sa clientèle et ses employés occasionnant de nouvelles dépenses;

**CONSIDÉRANT** que l'Autorité régionale de transport métropolitain prévoit réviser son budget 2020 et devra adopter un budget pour l'année 2021 tenant compte des impacts entraînés par la pandémie du Covid-19;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent assurer le maintien des tous les services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de la couronne Nord et Exo s'engagent à offrir les services essentiels de transport collectif dans le cadre de la reprise des activités qui s'amorcera éventuellement;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent composer avec un défi majeur afin de maintenir leur propre stabilité financière tout en respectant la capacité de payer des contribuables;

#### **En conséquence et pour ces motifs; il est proposé, appuyé et résolu unanimement :**

De réitérer à l'Autorité régionale de transport métropolitain l'urgence de conclure une entente avec le gouvernement du Québec afin que ce dernier s'engage à offrir une aide financière d'urgence aux municipalités compensant entièrement la diminution des revenus et l'augmentation des dépenses en matière de transport collectif entraînées par la pandémie, pour l'année 2020.

D'informer l'Autorité régionale de transport métropolitain que les municipalités de la couronne Nord demandent pour l'année 2021 un gel des contributions municipales au même niveau des contributions budgétées pour l'année 2020, comprenant l'aide gouvernementale et les mesures de lissage accordées, et tel qu'adoptées par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le 31 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-081**

#### **Acceptation d'une offre d'achat – cession du terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Antoine, lot 6 342 453**

**Attendu** que la Ville de Charlemagne a procédé à un appel d'offres public pour la cession du terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Antoine, lot 6 342 453;

**Attendu** que cette cession comprenait un devis d'appel d'offres spécifiant que l'analyse des propositions serait effectuée via un système de pondération d'évaluation visant à identifier la proposition la plus avantageuse;

**Attendu** que deux (2) promoteurs ont déposé une offre d'achat auprès de la municipalité;

**Attendu** que suite à l'analyse de la conformité juridique des offres reçues, les deux propositions ont été transmises au comité de sélection pour analyse;

**Attendu** que les documents de présentation des deux propositions ainsi que le rapport du comité de sélection ont été remis aux membres du Conseil municipal, dont les résultats sont les suivants:

<u>PROMOTEUR</u>	<u>POINTAGE</u> /100	<u>PRIX D'ACHAT OFFERT</u>
Gestion Immeubles Fastueux	92.5	180 500 \$
Investissements Tuyo	67	150 000 \$

**Attendu** que le promoteur Gestion Immeubles Fastueux a présenté la proposition la plus avantageuse;

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Serge Desjardins

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

Que la Ville de Charlemagne accepte l'offre d'achat déposée par le promoteur Gestion Immeubles Fastueux pour la cession du terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Antoine, lot 6 342 453, suite au processus de vente par appel d'offres public.

Que son honneur le maire, monsieur Normand Grenier et le directeur général et greffier, M. Philippe Lapointe, soient et sont autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne les documents et actes juridiques confirmant la vente du lot 6 342 453, selon les conditions spécifiées dans l'offre d'achat déposée.

ADOPTÉ

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-082**

##### **Emprunt au fonds de roulement – financement du projet d'acquisition d'un camion Ford F-250**

**Attendu** que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 20-04-066 lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020 confirmant l'octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion Ford F-250;

**Attendu** que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 prévoit le financement de cette acquisition au fonds de roulement de la municipalité;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Joe Falci

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu,**

Que le conseil municipal autorise un emprunt à même son fonds de roulement afin de financer l'acquisition du camion Ford F-250.

Que le montant emprunté soit remboursé sur une période de 10 ans, en versements annuels égaux, à compter de l'année 2021.

ADOPTÉ

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-083**

##### **Affectation d'excédents de fonctionnement non affectés – financement du projet de construction d'une piste multifonctionnelle**

**Attendu** que le Ministre des transports du Québec a confirmé, le 31 mars 2020, l'octroi d'une aide financière de 230 800\$, représentant 50% du coût total estimé, pour la construction d'une piste multifonctionnelle qui sera située entre la rue du Sacré-Cœur et le boulevard Céline-Dion;

**Attendu** que ce projet fait partie des travaux de réfection des infrastructures prévus sur la rue du Sacré-Cœur, entre les rues St-Paul et Émile-Despins;

**Attendu** qu'il y a lieu de confirmer la source des crédits budgétaires pour le financement de la participation financière de la municipalité;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par : Josée Paquette**

**Appuyé par : Claudia D'Asti**

**Et résolu,**

Que le conseil municipal affecte un montant maximal de 230 800\$ provenant des excédents de fonctionnement non affectés pour le financement de la participation financière de la Ville de Charlemagne au projet de construction d'une piste multifonctionnelle .

ADOPTÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-084**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par : Pauline Lavoie-Dubé**

**Appuyé par : Joe Falci**

Que la séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Philippe Lapointe  
Directeur général et greffier